

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 22 mars 2017

Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, VUICHARD, BERTHIER-CASSET

Laurence CHOUTEAU, excusée, donne pouvoir à Patrick HAUTAPLAIN
Alexandre DIDIER, excusé, donne pouvoir à Monsieur le Maire
Michèle RASPER est excusée

*

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 9 février 2017.

Modification de l'ordre du jour : le point, concernant la modification de la délibération de la mise en commun des personnels de police municipale, ne sera pas abordé.

Taux d'imposition sur le budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas les augmenter en 2017.
Rappel des taux :

Taxe d'habitation	8,82
Taxe foncière (bâti)	12,27
Taxe foncière (non bâti)	36,04

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 prévoit une modification de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Considérant que la population totale de la commune s'élève à ce jour, selon les informations transmises par l'I.N.S.E.E., à 555 habitants.
- Confirme à l'unanimité l'actualisation des indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :
 - l'indemnité du Maire sera calculée par référence à l'indice brut terminal en vigueur au 1^{er} janvier 2017, au taux de 31 %.
 - l'indemnité du 1er Adjoint sera calculée par référence à l'indice brut terminal en vigueur au 1^{er} janvier 2017, au taux de 8,25 %.
 - l'indemnité des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjointes sera calculée par référence à l'indice brut terminal, au taux de 2,75 %.
- Dit que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction des évolutions de cet indice brut terminal

Subventions votées à l'unanimité (en €)

Les Bleuets de France	50
Académie de la Dombes	70
Amicale des pompiers de Montluel	20
C.A.F. de l'Ain (fonds solidarité logement)	164
Comité de jumelage de Montluel	264

M.J.C. de Montluel (activités hebdomadaires)	200
Sou des Ecoles	350
Syndicat d'Initiative	350
Ecole (périscolaire) – subvention allouée si besoin	1.000
E.I.M.E. Montluel	100

A noter que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine.

DIVERS

- ✓ Monsieur le Maire a signé l'acte notarié concernant l'acquisition, en partie, de 3 parcelles cadastrées B743, B744 et B277 auprès de la S.C.I. Le Domaine de Sainte-Croix.
- ✓ La loi nous oblige à procéder au contrôle des bornes incendie installées dans le village. Aussi, des devis seront demandés prochainement pour en connaître le coût.
- ✓ Suite à un étalement des investissements, la future S.T.E.P. verra le jour en 2018 et non en 2017 comme prévu initialement.
- ✓ L'opération « village propre » aura lieu le samedi 15 avril, dès 9 heures.
- ✓ La L.P.O. de l'Ain sera contactée afin qu'elle nous conseille sur le problème des amphibiens présents sur la commune.
- ✓ La M.J.C. de la 3CM nous a remis le compte rendu de son exercice 2015/2016. Celui-ci peut être consulté en mairie.
- ✓ L'E.P.F. de l'Ain (Etablissement Public Foncier) nous a remis son rapport d'activité 2016. Celui-ci peut être consulté en mairie.
- ✓ La mairie remercie Alain CURTAT du 2CV Club pour son don au profit du C.C.A.S.
- ✓ La mairie remercie également Monsieur et Madame LAUPIES pour leur présent en remerciement de l'aide apportée par la municipalité lorsqu'ils étaient en détresse.

Réunions diverses – 3CM

9 mars 2017

- Modification de la base de calcul des indemnités de fonction des élus
- Débat d'orientation budgétaire 2017

16 février 2017

- Présentation des grandes orientations budgétaires 2017

23 février 2017

- Approbation du compte de gestion 2016
- Présentation et approbation du compte administratif 2016
- Affectation des résultats de fonctionnement 2016
- Budget principal – régularisation TVA
- Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention, concernant la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Modification des statuts d'Organom

Après signature de différents documents, la séance est levée.

Prochaine réunion : le 5 avril 2017 (réunion à huis clos de 19 h 30 à 20 h 30 et session ordinaire à 20 h 30)

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers